

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 1020

AMENDEMENT

présenté par
M. Castor, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 5

À l'alinéa 277, supprimer le mot :

« administrative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les ordres professionnels étant également chargés du contrôle des incapacités, il convient de remplacer les mots « l'autorité administrative compétente » par les mots « l'autorité compétente ».